



LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Je participe!

DESSINONS ENSEMBLE LA VILLE DE DEMAIN

LES ENJEUX DU PLU ET DE SA RÉVISION

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

Issu de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains, dite Loi SRU, le PLU est à la fois un document d'orientations stratégiques et politiques et un document fixant des règles précises d'utilisation des sols qui s'opposent à tous.

À ce titre, il a une incidence majeure sur l'évolution du territoire, sur la façon dont se construisent les projets, avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement et du développement, et enfin sur le quotidien de ceux qui vivent le territoire.

Le PLU est un document de planification central : le site patrimonial remarquable et le règlement local de publicité sont des annexes du PLU.

POURQUOI ÉLABORER UN PLU?

De nouveaux objectifs environnementaux majeurs sont assignés au PLU à travers la Loi portant Engagement National pour l'Environnement, ENE, dite Loi Grenelle II, adoptée le 12 juillet 2010.

Ces objectifs engendrent la prise en compte des problématiques et des objectifs à atteindre en matière de consommation d'espace, de continuités écologiques, de performances énergétiques et environnementales des constructions, de programmation et de réhabilitation de logements et d'aménagement commercial. Le PLU doit intégrer une analyse de la consommation d'espace des 10 années précédant l'élaboration du document pour justifier des zones ouvertes à l'urbanisation, favoriser le renouvellement et la densification du tissu urbain et ainsi réduire l'impact sur les zones

agricoles et naturelles. La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014 vise à faciliter la construction tout en luttant contre la consommation excessive. Les Lois Grenelle II et ALUR mettent l'accent sur la nécessité de reconstruire la ville sur elle-même avant de consommer des surfaces agricoles ou naturelles. Cela doit passer par la densification des centres, le renouvellement des quartiers dégradés, la réhabilitation de l'habitat vacant et mutable, l'urbanisation des «dents creuses», ...

Au travers de ces Lois, le législateur entend mettre en place des PLU qualitatifs et exemplaires au service des territoires.

DE QUOI SE COMPOSE LE PLU?

Le rapport de présentation

qui expose les choix retenus dans le PADD et justifie les règles d'urbanisme qui en découlent, sur la base d'un diagnostic complet.

- PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
 - qui expose les grands enjeux et les objectifs d'urbanisme et d'aménagement pour les 10-15 ans à venir.
- Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui viennent compléter le PADD et le règlement pour des quartiers spécifiques à mettre en valeur, à restructurer ou à aménager.

Le règlement

qui comporte un document graphique (plan de zonage) qui identifie les différentes zones et secteurs réglementaires et un document écrit qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chacun de ces zones et secteurs.

Les annexes

qui présentent les informations complémentaires sur les conditions d'utilisation du sol : Servitudes d'Utilité Publique (SUP), Plan de Prévention des Risques, plan des réseaux, etc.

LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX

RAPPORT DE PRÉSENTATION

2^{ème} trimestre 2020

3^{ème} trimestre 2020

LE PROJET

DÉBAT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

LES RÈGLES

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION, PLAN DE ZONAGE ET RÈGLEMENT

APPROBATION

l^{ème} trimestre 2021

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

4^{ème} trimestre 2020

L'ARRÊT DE PROJET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} trimestre 2021

2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2021

4

LA PHASE ADMINISTRATIVE

AVIS PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

2^{ème} trimestre 2021

ENQUÊTE PUBLIQUE

3^{ème} trimestre 2021

APAROLE VOUS EST DONA.

LA CONCERTATION, plusieurs supports à votre disposition

des réunions publiques

RÉUNIONS

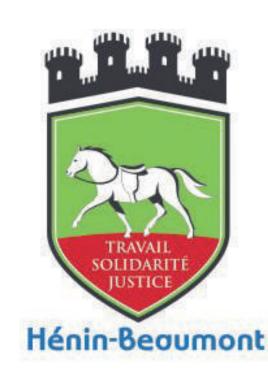
PUBLIQUES

- une exposition PLU évolutive tout au long de l'étude
- des publications régulières sur le bulletin municipal
- un registre de concertation disponible au service urbanisme
- une adresse email pour collecter vos remarques

revisionplu@mairie-heninbeaumont.fr

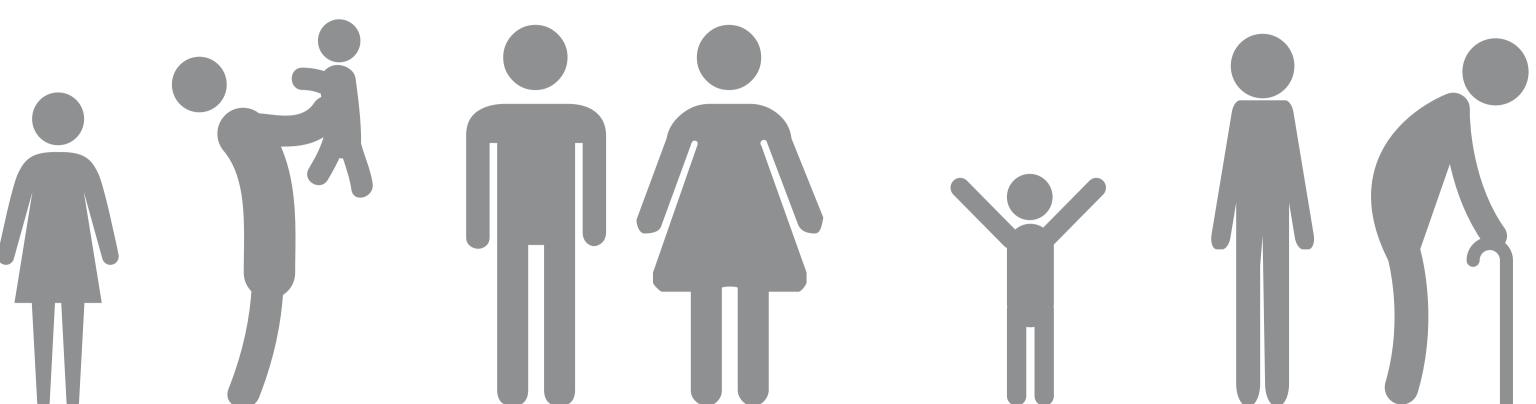


LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

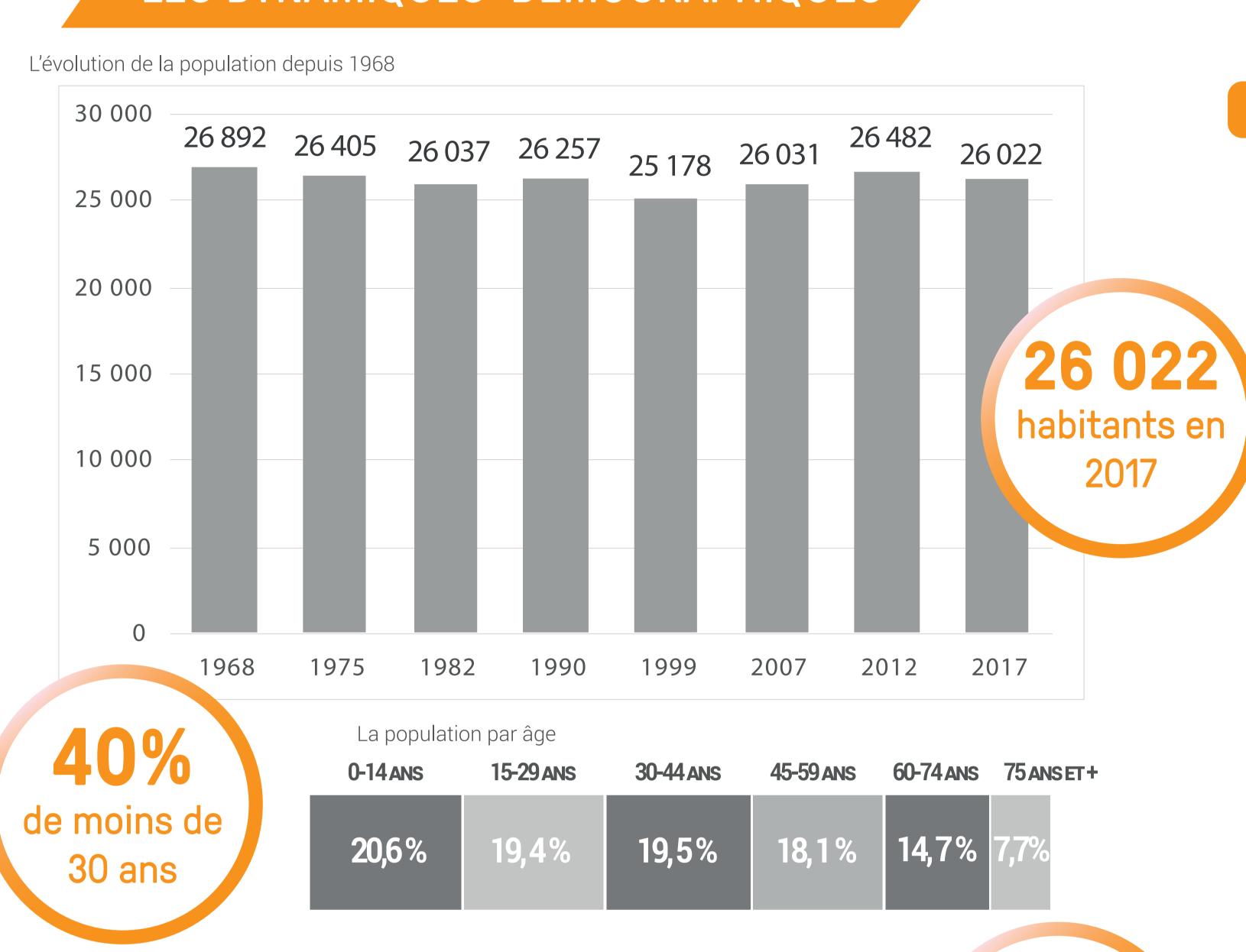


DIAGNOSTIC

LA POPULATION ET LE LOGEMENT



LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES



DIAGNOSTIC

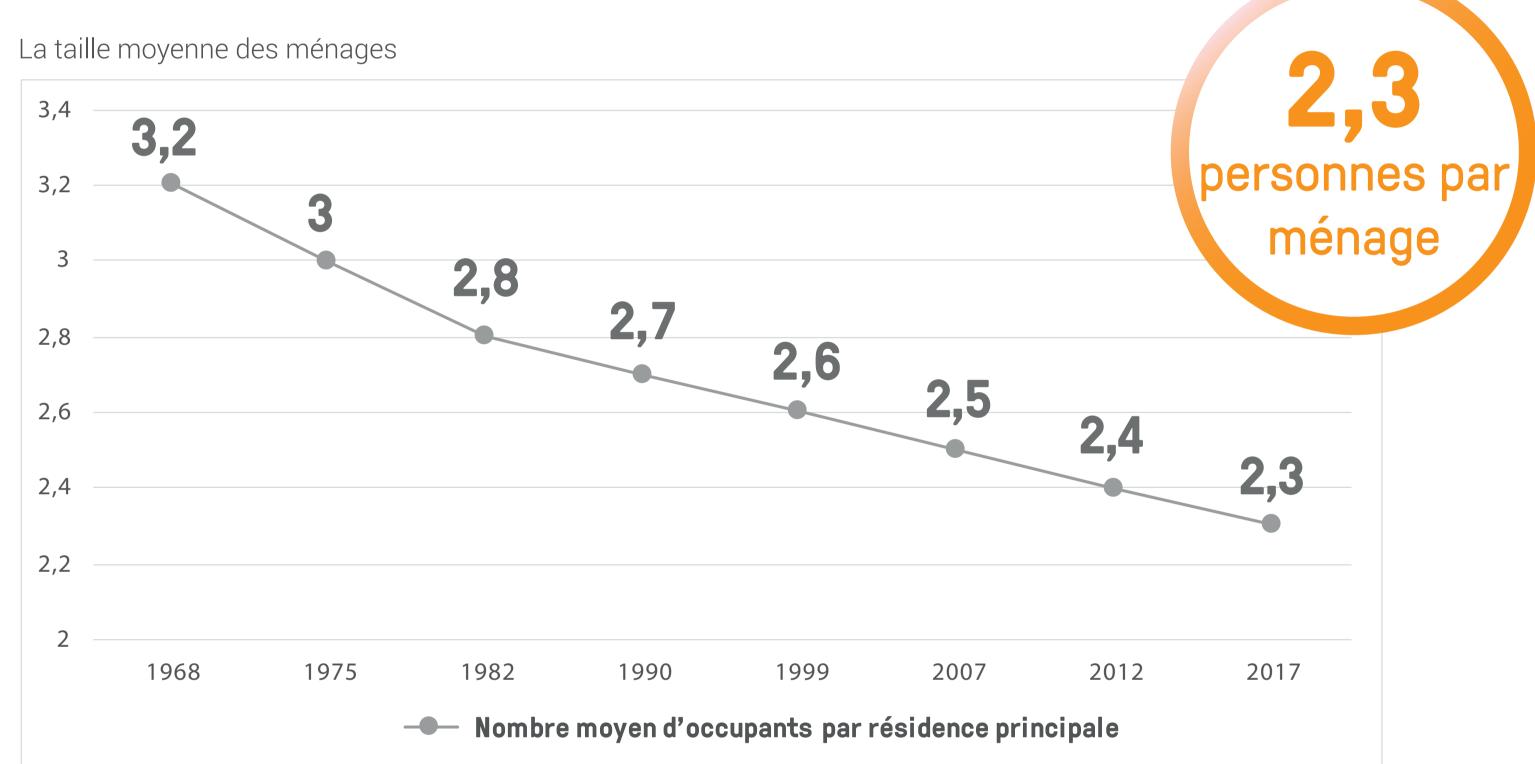
La première ville de la Communauté d'Agglomération en termes de poids démographique

Une croissance démographique irrégulière en légère baisse sur la dernière période du fait d'un solde migratoire négatif

Un solde naturel positif lié à la forte présence de jeunes sur le territoire

La commune présentant le plus de ménages d'une seule personne à l'échelle de la Communauté d'Agglomération

Un desserrement des ménages marqué impliquant une augmentation du nombre de ménages et un accroissement des besoins en logements de petite taille



ENJEUX

- RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION ACTUELLE ET ANTICIPER CEUX DE LA POPULATION À VENIR, VISANT PARTICULIÈREMENT LES PERSONNES AGÉES, LES JEUNES OU LES FUTURS DIPLÔMÉS, LA PETITE ENFANCE
- FAIRE FACE AU DESSERREMENT DES MÉNAGES EN PROPOSANT DES LOGEMENTS ADAPTÉS
- Encourager l'accueil de familles et de jeunes

LE PARC DE LOGEMENTS

DIAGNOSTIC

Une croissance assez régulière du parc de logements depuis 1968

Un équilibre entre la part des locataires et des propriétaires

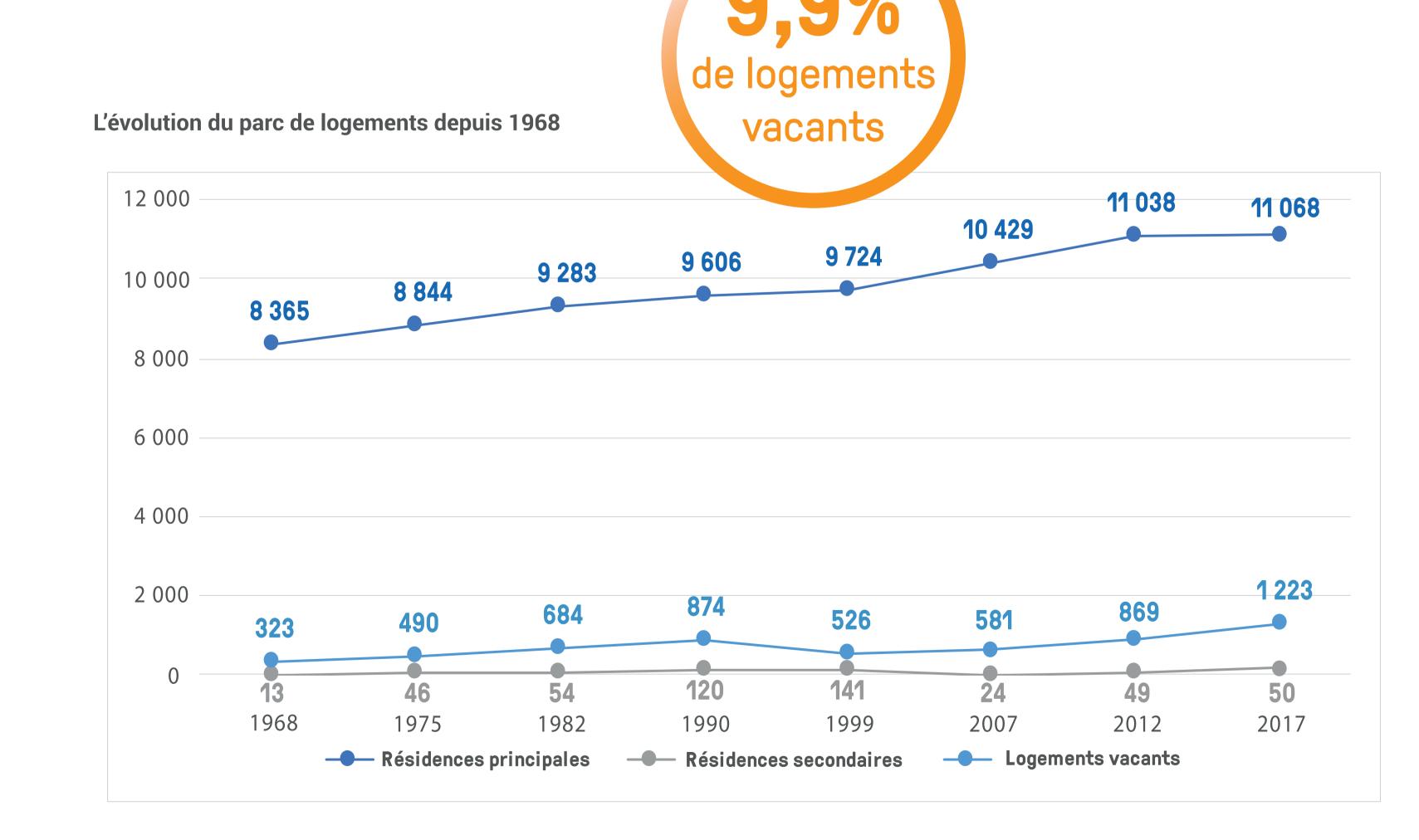
Des logements relativement récents et bien équipés

Une augmentation de la vacance ces dernières années

Une part importante de logements sociaux

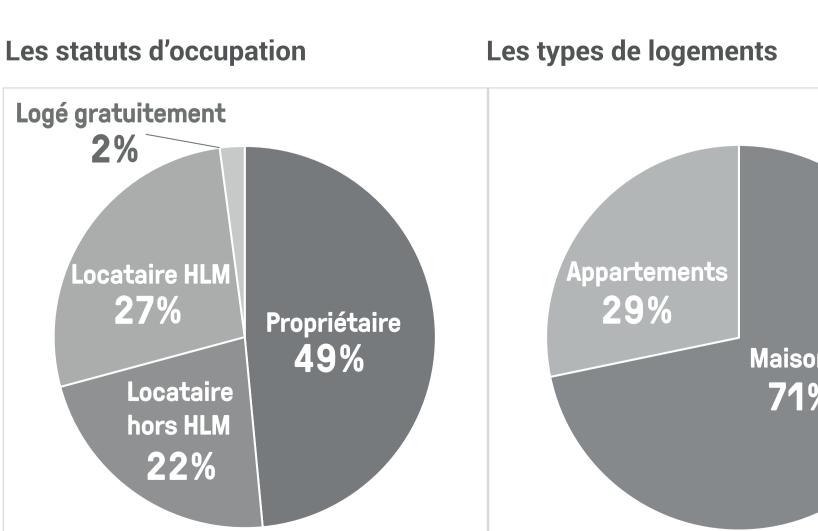
Une grande majorité de maisons individuelles de grande taille inadaptées aux ménages majoritairement de petite taille

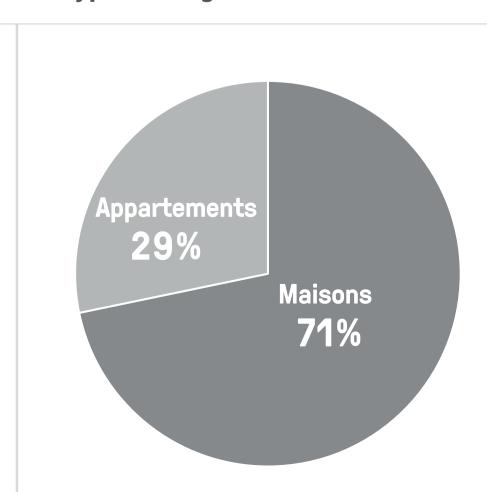
Un taux de sous-occupation des logements élevé

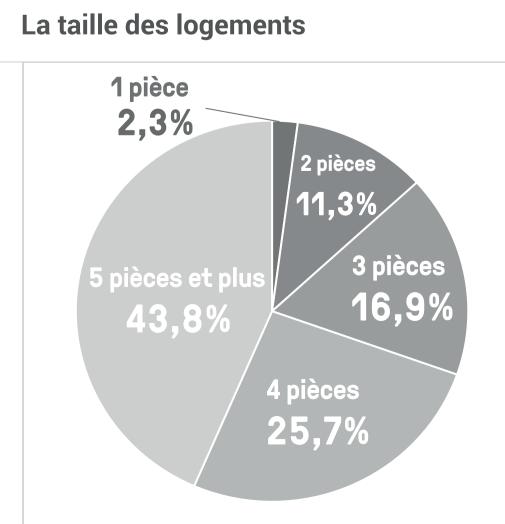


ENJEUX

- MAINTENIR UNE OFFRE ATTRACTIVE POUR LES JEUNES MÉNAGES SUR LE TERRITOIRE AU TRAVERS D'UN HABITAT ACCESSIBLE : LOCATIFS SOCIAUX, ACCESSION, ...
- Engager la transition vers un parc de logements plus adapté AUX MÉNAGES : DES LOGEMENTS DE PLUS PETITE TAILLE NOTAMMENT
- ADAPTER L'ACCUEIL DES PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES DANS LES STRUCTURES ADAPTÉES
- DÉVELOPPER PRIORITAIREMENT L'URBANISATION SOUS FORME DE (RECONQUÊTE RENOUVELLEMENT URBAIN FRICHES, REQUALIFICATION DU BÂTI DÉLAISSÉ, ...)











70% de logements de grande taille



LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

DIAGNOSTIC

Une topographique non contraignante pour l'urbanisation de la commune

Une commune bien desservie par les transports en commun

Une commune située au croisement de plusieurs grandes infrastructures de transport faisant d'elle un d'agglomération à fort potentiel de développement » (SCoT)

Un riche patrimoine environnemental (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, zones humides, canal de la Deûle, Espaces Boisés Classés, parcs publics, jardins privés, zones agricoles, ...)

Une exposition non négligeable aux risques naturels et technologiques

Des nuisances sonores émanant principalement des axes routiers

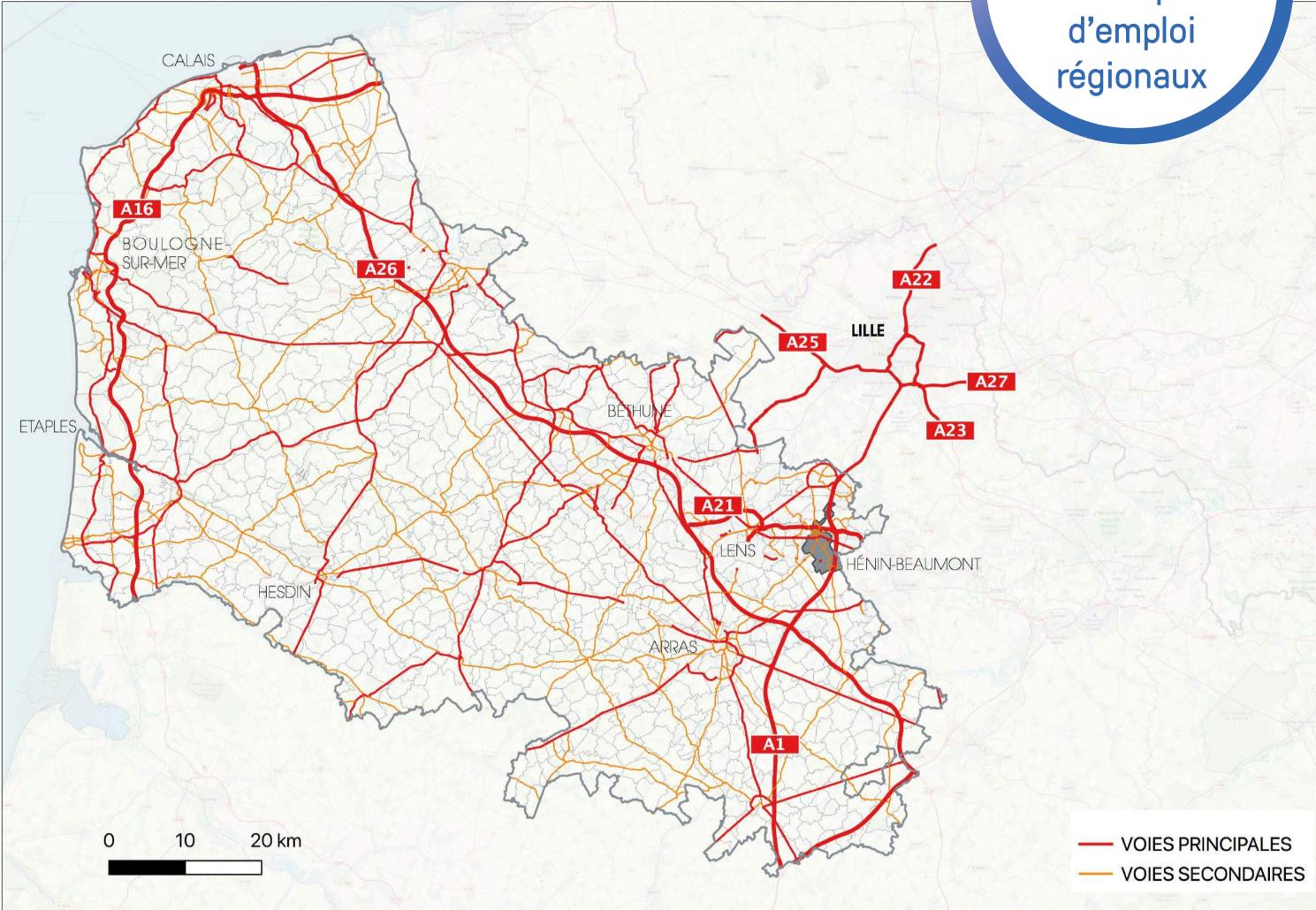
Une identité paysagère marquée par les terrils et les cités minières

Une histoire de l'urbanisation ancienne, accélérée par l'industrie qui donne une identité propre à la ville, reconnue par une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

ENJEUX

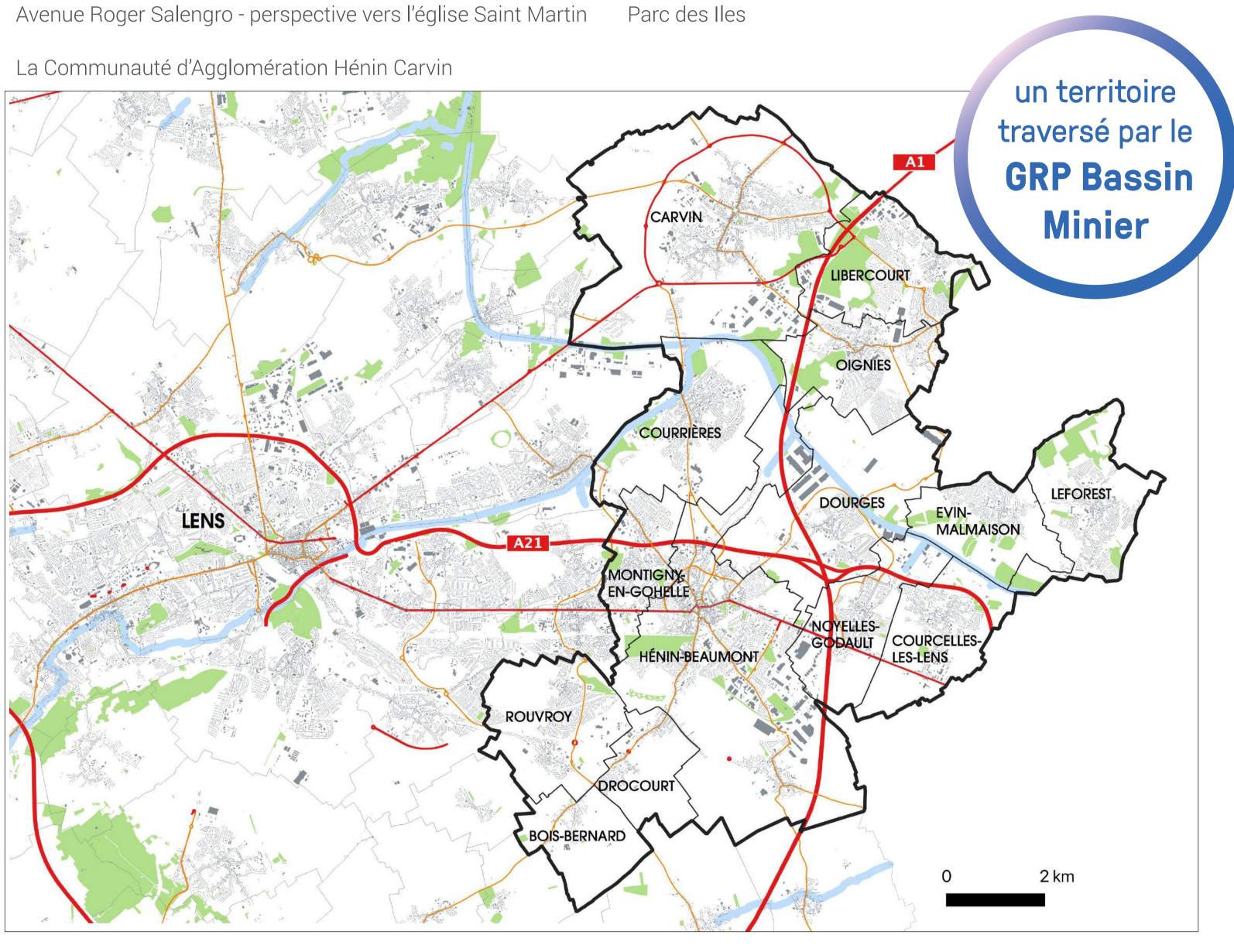
- Assurer la performance du réseau de transport en commun ET COMPLÉTER LA TRAME CYCLABLE ET PIÉTONNE AFIN DE RENDRE ATTRACTIFS LES MODES DE DÉPLACEMENT ALTERNATIFS À LA VOITURE **INDIVIDUELLE**
- Encourager la protection environnementale et écologique PAR LA PRÉSERVATION DES ZONES NATURELLES ET LA LIMITATION DE L'EXTENSION DES PARTIES URBANISÉES
- FAVORISER LES PROJETS DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN À PROXIMITÉ DES STATIONS DE TRANSPORT EN COMMUN, NOTAMMENT AUTOUR DU TRACÉ DU BHNS
- Assurer un développement respectueux du bien-être des HABITANTS (PRÉSERVATION DES BIENS ET DES PERSONNES)
- VEILLER À LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS, AINSI QU'À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ZONES D'ACTIVITÉS
- Valoriser le cadre de vie en préservant tous les éléments **DU PATRIMOINE**

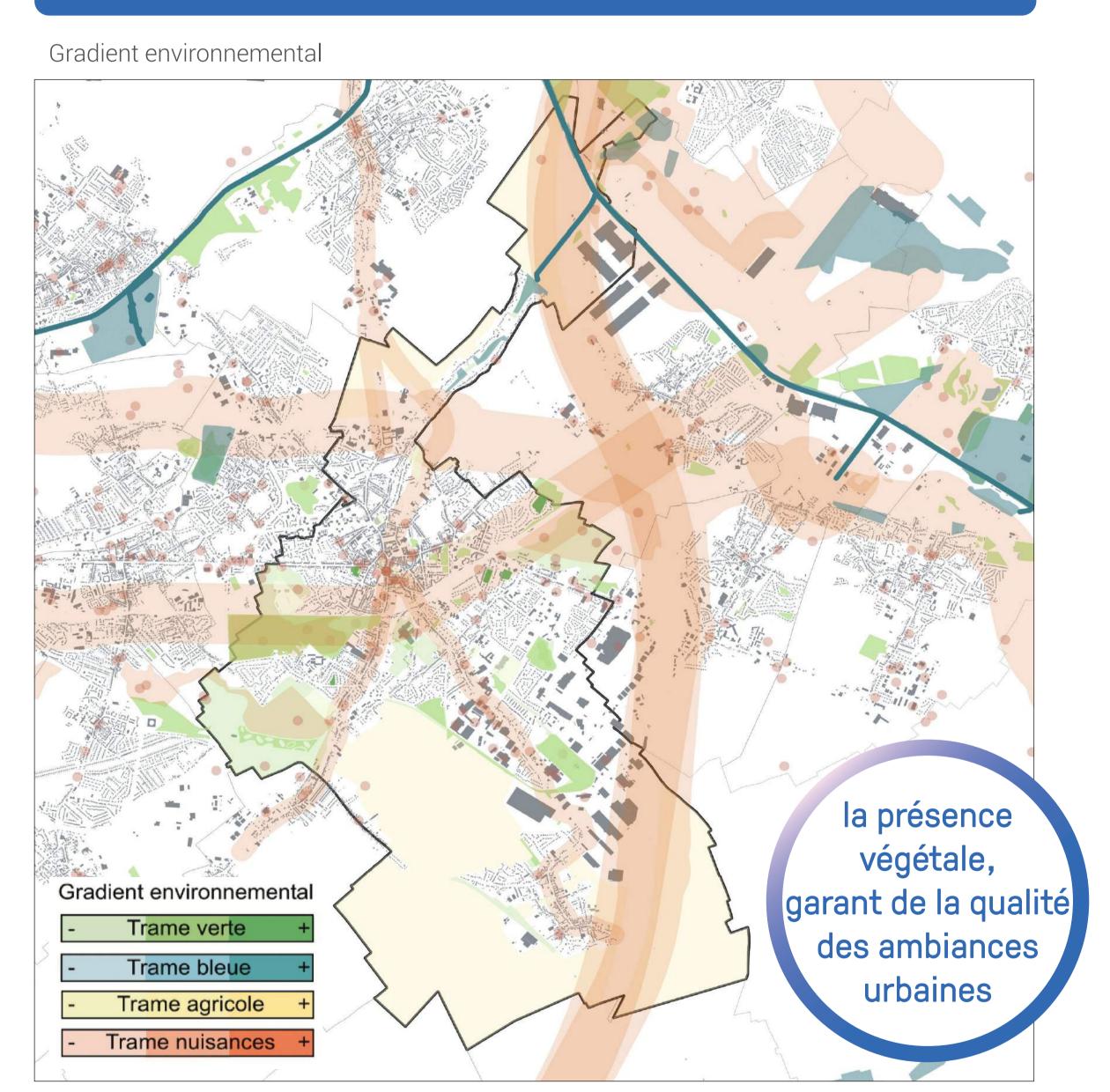


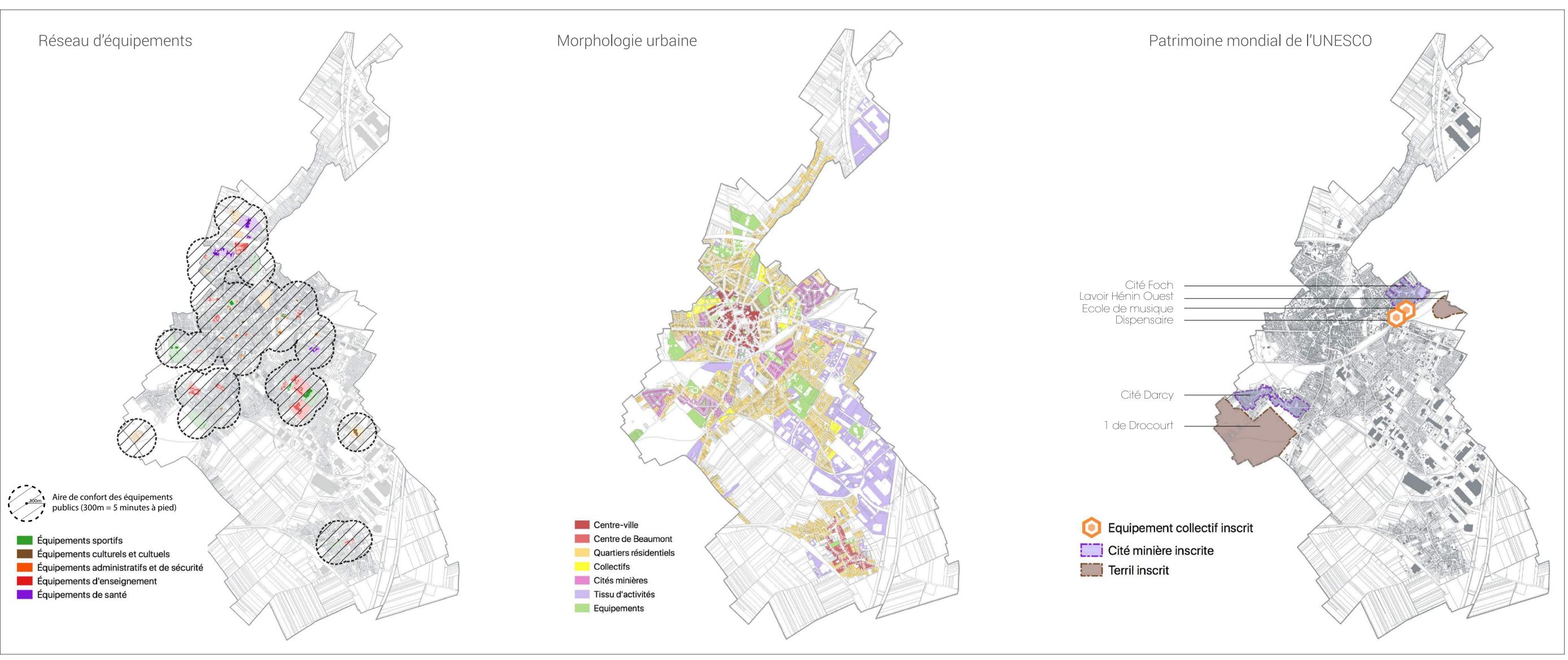














RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

QU'EST CE QUE LE PADD?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue le projet politique des élus pour l'avenir de la ville à horizon 10-15 ans. Il constitue un document synthétique qui doit faire apparaître les grandes orientations pour le territoire.

Le PADD n'est pas opposable aux tiers mais il est le document de référence du PLU. Le plan de zonage et le règlement dépendent étroitement des orientations du PADD. Le PADD de Hénin-Beaumont comprend 7 axes se déclinant chacun en orientations à mettre en oeuvre grâce au PLU.

AXE 01 / UNE VILLE ACCESSIBLE ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS LES MOBILITÉS DOUCES

ORIENTATION 01.1 RENFORCER LE DÉPLOIEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

• Mener une politique de développement de l'offre en transports en commun (maillage, desserte, fréquence). Développer le réseau local dans une logique intercommunale. • Intensifier l'urbanisation aux abords du BHNS et travailler sur les espaces mutables à proximité.

ORIENTATION 01.2 ENCOURAGER L'INTERMODALITÉ

• Améliorer l'intermodalité entre les différents modes de déplacements (circulations douces, co-voiturage, bus et réseau ferré, parking-relais) pour faciliter les complémentarités entre les différents modes de transport et contribuer à la réduction des

gaz à effet de serre. • Développer le pôle gare comme un réel pôle d'échanges.

L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE **ORIENTATION 01.3**

OMPLÉTER LE MAILLAGE DE LIAISONS DOUCES POUR UN TERRITOIRE QUI SE VIT À L'ÉCHELLE DU PIÉTON • Œuvrer, en lien avec le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, à compléter le maillage des pistes cyclables. Développer les aménagements dédiés aux circulations piétonnes pour mettre en œuvre des liaisons efficaces, sécurisées et adaptées aux personnes à mobilité réduite, notamment pour desservir les principaux pôles de services, d'équipements, de

loisirs et de commerces et pour permettre les liaisons inter-quartiers. Mettre en valeur le cavalier et renforcer et créer des liaisons vertes notamment entre les cœurs de nature

ORIENTATION 01.4 PERSÉVÉRER DANS LA POLITIQUE DE GESTION DU **STATIONNEMENT**

• Augmenter l'offre de stationnement gratuit, mais limitée dans le temps aux abords du centre-ville afin de soutenir les activités commerciales, mais aussi de favoriser la fluidité des flux automobiles Maîtriser l'impact du stationnement dans l'espace public, source

de nuisances lorsqu'il est mal maîtrisé.

ORIENTATION 01.5

AVORISER ET ENCOURAGER LES PRINCIPES DE L'ÉCOMOBILITÉ

 Accompagner, en collaboration avec les principaux acteurs institutionnels, le développement du co-voiturage au travers de la mise en place d'un réseau de mise en contact et du développement d'aires dédiées. Faciliter l'utilisation de véhicules électriques avec la mise en place de bornes de recharges et développer une flotte de véhicules

publics « propres ». • Continuer à développer l'offre de transports à la demande, notamment pour les publics précaires et peu mobiles. Prévenir les risques pour la santé publique notamment concernant la qualité de l'air et les nuisances sonores.

ORIENTATION 01.6 DÉVELOPPER LES AMÉNAGEMENTS VISANT À PACIFIEF

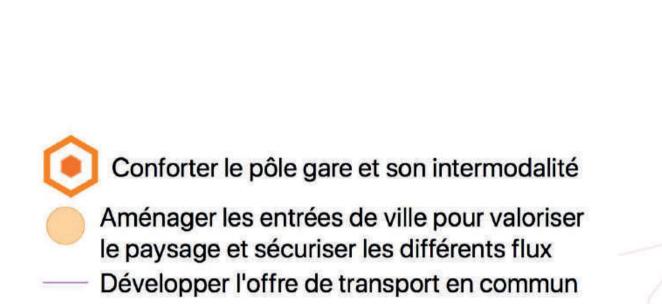
• Envisager les principales routes départementales en ville comme des pénétrantes où la vitesse et l'espace consacrés aux véhicules motorisés sont aménagés afin d'offrir une place sécurisée aux modes

 Assurer une bonne gestion des axes de circulation pour renforcer la sécurité routière et limiter les points noirs circulatoires. Aménager les entrées de ville pour valoriser le paysage et l'identité communale, mais aussi pour sécuriser les routes en matérialisant le passage dans le tissu urbain et l'obligation de ralentir. Appuyer la politique circulatoire du Plan de Déplacements Urbains Artois-Gohelle.

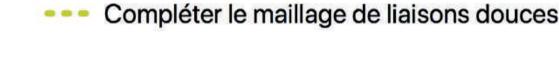
ORIENTATION 01.7 MAÎTRISER LES DÉPLACEMENTS DOMICILE

 Favoriser les transports collectifs et le covoiturage en direction de et dans Hénin-Beaumont, un des principaux pôles d'emploi de l'intercommunalité, mais aussi vers les autres pôles d'emploi communautaires, départementaux et régionaux.

• Encourager l'élaboration de plans de déplacement d'entreprise.



Intensifier l'urbanisation aux abords du BHNS Mettre en valeur le cavalier

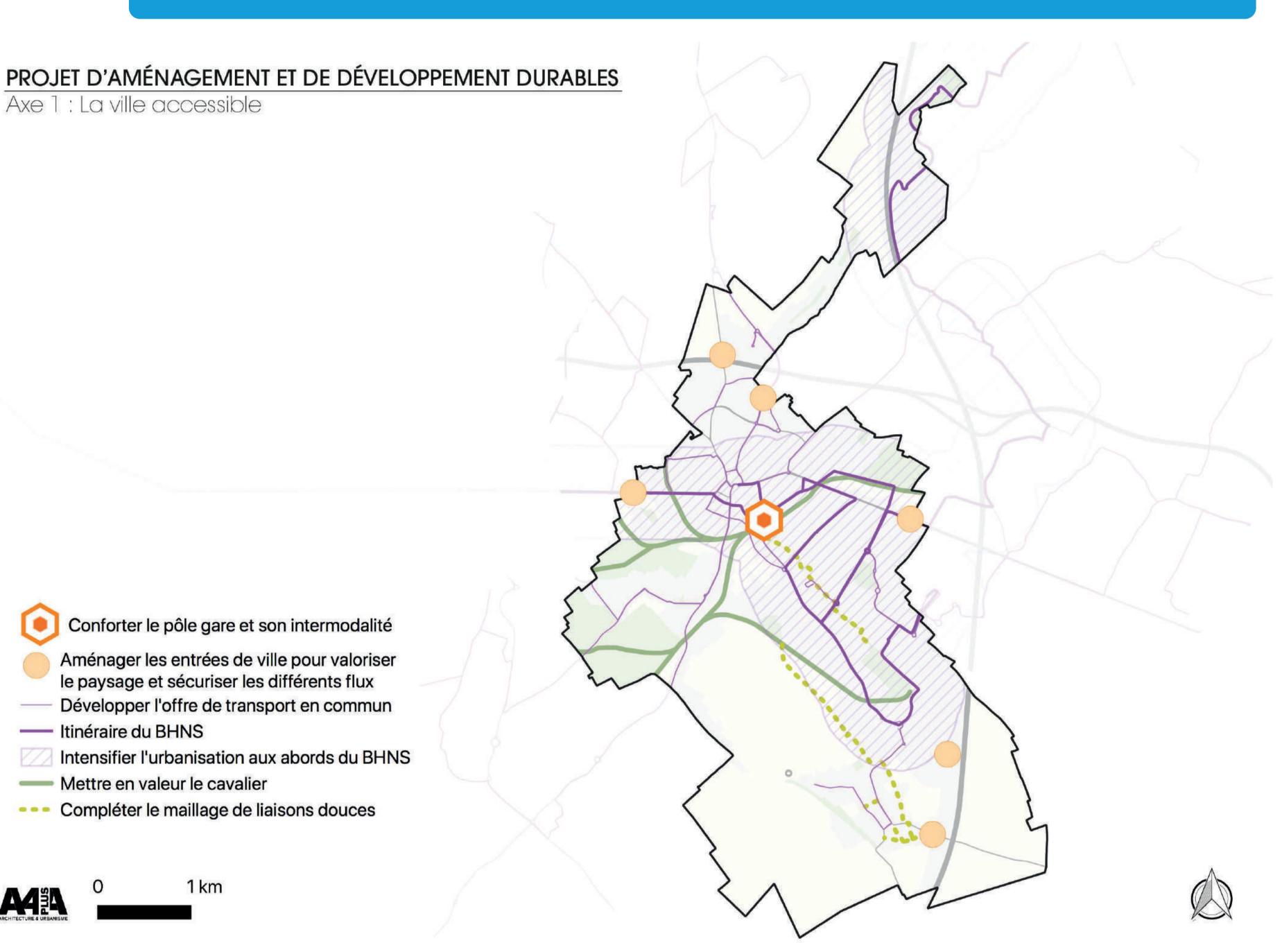


— Itinéraire du BHNS

Axe 1: La ville accessible







PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Axe 2: La ville naturelle

Préserver le canal de la Deûle en tant que corridor de biodiversité

Préserver, valoriser, voire reconstituer les zones humides

Protéger les ZNIEFF

Préserver la trame verte discontinue

Préserver le cavalier comme un lien entre les coeurs de nature

Assurer un tampon paysager pour limiter les nuisances

Préserver l'espace agricole

Organiser l'ouverture du village vers la plaine agricole

Préserver et valoriser les éléments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Travailler le traitement des lisières urbaines

Cônes de vue à préserver

Préserver les éléments du patrimoine remarquable au sein de l'enveloppe urbaine

1 km

AXE 02 / UNE VILLE NATURELLE RENFORCER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET DU CADRE DE VIE DE LA VILLE

ORIENTATION 02.1 PRÉSERVER LA TRAME BLEUE

 Préserver le canal de la Deûle en tant que corridor de biodiversité tant d'un point de vue de la qualité que de la fonctionnalité. • Préserver, valoriser voire reconstituer les zones humides en tant que réservoirs de biodiversité exceptionnels.

• Tenir compte des orientations du SDAGE Artois-Picardie et du SAGE • Préserver et améliorer la qualité des eaux souterraines et de surface.

ORIENTATION 02.2 CONSOLIDER LA TRAME VERTE DANS UN TERRITOIRE FORTEMENT URBANISÉ

• Préserver, valoriser et reconstituer les réservoirs de biodiversité. Maintenir le réseau de corridors écologiques, notamment minier, existant et développer son maillage. • Préserver la trame des haies et alignements d'arbres ainsi que les lisières de l'enveloppe urbaine.

 Maintenir les jardins et boisements privés ou publics, présents dans le tissu urbain en tant qu'espaces de respiration urbaine et supports d'une trame verte discontinue mais essentielle. Préserver les grands ensembles naturels emblématiques de la commune comme les Marais et Terril de Oignies, et Terrils 85 et 89,

ORIENTATION 02.3 PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REMARQUABLE QU'IL SOIT BÂTI OU NON BÂTI

Terrils 84 et 205.

• Préserver et valoriser le monument historique : l'église Saint-Martin

 Préserver et valoriser le patrimoine historique de la commune, notamment les cités minières (quartier Macé Darcy et Coté Foch), les terrils ou certains corps de fermes remarquables • Préserver et valoriser les perspectives sur le patrimoine minier et cultuel dans le paysage urbain.

ORIENTATION 02.4 MIEUX INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AU PAYSAGE ET

• Mieux travailler les transitions entre espaces urbains et espaces naturels et agricoles (lisières urbaines et entrées de ville) par une intégration paysagère approfondie. Végétaliser les voies principales connectées aux entrées de ville par la plantation de végétaux adaptés à l'échelle de la voie. • Végétaliser les espaces nus d'arbres (parkings, rues et avenues). Approfondir la gestion différenciée des espaces verts (choisir des

À L'ENVIRONNEMENT

 Assurer une meilleure gestion et une bonne intégration des enseignes, pré-enseignes et de la publicité au tissu urbain. • Développer les zones d'activité existantes avec un objectif de composition et d'intégration paysagère.

plantes adaptées, gérer les ressources et notamment l'eau de manière

ORIENTATION 02.5

Tenir compte des objectifs du PCAET.

| FAIRE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE I

• Lutter contre le mécanisme de l'îlot de chaleur urbain en favorisant le végétal plutôt que le minéral dans les jardins publics comme privés afin de limiter les températures lors des heures chaudes. • Prendre en compte les risques et nuisances et développer les outils de communication auprès des administrés.

AXE 03 / UNE VILLE ACTIVE ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR UN TERRITOIRE RAYONNANT

ORIENTATION 03.1 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE COMMERCES DE

• Préserver les commerces de proximité, véritable vecteur de lien social dans les quartiers.

 Conforter l'attractivité et la diversité commerciale du Faciliter l'accès aux commerces par une organisation structurée du stationnement et des mobilités douces.

ORIENTATION 03.2 CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS N VEILLANT À UNE MEILLEURE INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET **ENVIRONNEMENTALE**

 Conforter les zones d'activités économiques et commerciales. Conforter le pôle commercial majeur du Sud-Est du territoire. • Maintenir une logique de complémentarité de l'offre commerciale du centre-ville et des zones d'activités. Mieux intégrer les zones d'activités au paysage et à l'environnement.

ORIENTATION 03.3 SOUTENIR, DIVERSIFIER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AGRICOLES

• Maintenir les terres agricoles existantes et encourager la diversification de l'agriculture (agriculture urbaine, ...). • Encourager l'implantation de jardins familiaux et de jardins

• Favoriser le développement des circuits courts et la consommation de produits alimentaires locaux.

ORIENTATION 03.4

SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DU TISSU ÉCONOMIQUE ET DES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

• Accueillir les micro-activités du secteur tertiaire ou de l'artisanat au cœur de la ville dès lors qu'elles ne créent pas de nuisances pour le tissu • Créer des lieux favorisant le travail à distance, la collaboration et la mise • Encourager la mutualisation des biens, des espaces et des outils afin de favoriser l'émergence de l'économie collaborative (plateformes de covoiturage, lieux d'échange d'outils, de savoirs et de compétences, ...).

ORIENTATION 03.5

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CONCERTÉ ET DURABLE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

• Éviter la dispersion des zones d'activités sur le territoire. • Poursuivre le développement économique en profitant de l'effet vitrine des grands axes structurants.

ORIENTATION 03.6

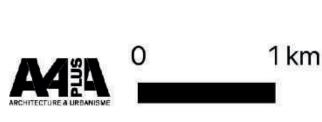
DÉVELOPPER LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES EN LIEN AVEC L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE |

• Favoriser la mise en place du très haut débit pour faciliter l'implantation d'activités économiques novatrices.

• Renforcer les infrastructures de télécommunication et de connexion des lieux publics.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES Axe 3: La ville active Préserver les commerces de proximité Maintenir une logique de complémentarité de l'offre commerciale Maintenir et développer les polarités commerciales Conforter les zones d'activités existantes 1 km







RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

QU'EST CE QUE LE PADD?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue le projet politique des élus pour l'avenir de la ville à horizon 10-15 ans. Il constitue un document synthétique qui doit faire apparaître les grandes orientations pour le territoire.

Le PADD n'est pas opposable aux tiers mais il est le document de référence du PLU. Le plan de zonage et le règlement dépendent étroitement des orientations du PADD. Le PADD de Hénin-Beaumont comprend 7 axes se déclinant chacun en orientations à mettre en oeuvre grâce au PLU.

AXE 04 / UNE VILLE SOLIDAIRE RÉPONDRE AUX DÉFIS D'UN TERRITOIRE DE COHÉSION

ORIENTATION 04.1 METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'HABITAT ASSURANT UN VÉRITABLE PARCOURS RÉSIDENTIEL ET UNE OFFRE ADAPTÉE

• Privilégier la construction de logements de taille petite à moyenne, en adéquation avec la taille des ménages qui diminue. Développer des logements adaptés aux jeunes ménages pour rendre la ville accessible aux familles. Assurer l'équilibre du parc de logements sociaux pour maintenir l'accessibilité de la ville aux ménages modestes et répondre aux exigences en termes de logements locatifs sociaux du PLH. • Réinvestir les logements vacants de la commune.

• Développer des logements adaptés aux personnes âgées pour

ORIENTATION 04.2 ASSURER UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS POUR TOUS ET ACCESSIBLES PAR TOUS

anticiper les besoins à moyen et long termes.

• Maintenir le bon niveau d'équipements sportifs, culturels, scolaires, administratifs et médicaux. Appréhender les besoins futurs notamment pour les plus jeunes et • Répondre aux besoins des gens du voyage (aire d'accueil).

ORIENTATION 04.3 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE RÉNOVATION/RÉHABILITATION

• Favoriser l'accompagnement des habitants pour la rénovation de • Favoriser la rénovation thermique des bâtiments pour réduire la facture énergétique. • Accompagner la transformation des logements pour l'adaptation aux difficultés des personnes âgées.

DE L'HABITAT DÉGRADÉ OU NON ADAPTÉ AUX NORMES

ORIENTATION 04.4

RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE ET URBAINE

• Développer l'offre de logements sociaux et en hébergements spécifiques en vue des besoins futurs. • Permettre à chaque habitant de bénéficier des services urbains au sens large (services et équipements publics, transports en commun, commerces de proximité, espaces verts, infrastructures dédiées aux mobilités douces) et poser les bases d'une ville agréable.

ORIENTATION 04.5

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE CONFORT DE L'ESPACE PUBLIC

• Favoriser les déplacements doux, notamment piétons, en intégrant des aménagements qualitatifs de l'espace public. Rendre accessible tous les espaces publics, y compris aux personnes Assurer la cohérence visuelle de l'espace public pour rendre plus lisibles les espaces publics par un mobilier urbain, des couleurs et des matériaux homogènes.

ORIENTATION 04.6

ENCOURAGER ET SOUTENIR LE DYNAMISME ASSOCIATIF DANS LA VILLE

 Soutenir les associations, créatrices de lien social et intergénérationnel



Création de lieux de rencontre - Parc Hôtel de ville









Ecole Pantigny - Ossature bois





Développement des cheminements doux - Abords gare



ORIENTATION 05.1 PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE ET DE QUALITÉ, RÉPONDANT AUX ENJEUX DU XXI^{ÈME}SIÈCLE Penser les futurs quartiers et futurs projets en fonction des

déplacements doux, vers les centres d'animation urbaine. Promouvoir une architecture bioclimatique en favorisant les implantations des nouvelles constructions par rapport au site et dans une orientation solaire favorable aux économies d'énergie • Favoriser les constructions (quel que soit leur destination) répondant aux critères de la haute qualité environnementale et de la performance

ORIENTATION 05.2

ÉCONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

• Rationaliser la consommation en eau potable au travers de plusieurs

• Promouvoir la filière des énergies propres dans une logique d'excellence

mesures comme la promotion de campagnes d'informations en lien avec le service délégataire, l'encouragement de la récupération des eaux pluviales, la mise en œuvre d'une irrigation agricole raisonnée.

ORIENTATION 05.3 PROMOUVOIR LE VERDISSEMENT DE LA VILLE

• Recréer des trames vertes afin de lutter contre le réchauffement climatique. Il s'agit de promouvoir le verdissement de la commune

(plantation d'arbres de naissance, végétalisation de tous les espaces publics, accompagnement de la végétalisation des espaces privées,

ORIENTATION 05.4

ACCENTUER LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS |

 Encourager, en lien avec le service gestionnaire, les ménages et les entreprises à diminuer leurs quantités de déchets. • Favoriser la collecte distincte des déchets organiques afin de favoriser le compostage. • Développer le traitement et la valorisation des déchets par la mise en place d'équipements spécifiques (tri sélectif).

ORIENTATION 05.5 FAVORISER UNE GESTION RAISONNÉE DES EAUX DE JISSELLEMENT, POUR UNE URBANISATION «DOUCE»

AXE 05 / UNE VILLE EXEMPLAIRE

FAIRE DE LA VILLE UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'ÉCOLOGIE URBAINE

 Améliorer la qualité des eaux en limitant les pollutions. • Prévenir les risques de pollution du sol, du sous-sol, des eaux souterraines et de surface. - Adapter la gestion des eaux pluviales aux vulnérabilités communales afin d'éviter les inondations en temps

d'évènements exceptionnels • Limiter l'imperméabilisation des sols afin d'empêcher le ruissellement. Favoriser les techniques alternatives de gestion des eaux

pluviales dans tous les projets d'aménagement et de Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides.

ORIENTATION 05.6 SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES

• Encourager le développement des projets agricoles en circuits courts de type maraîchage. Soutenir le commerce de proximité.

AXE 06 / UNE VILLE STRUCTURÉE

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN COMPACT, MAÎTRISÉ ET ÉQUILIBRÉ

ORIENTATION 06.1 ASSURER UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE MESURÉE ET

• S'inscrire dans une logique de redynamisation démographique en lien avec les doctrines des documents de portée supra-communale. Phaser et répartir le développement de la commune de façon maîtrisée et harmonieuse dans le temps et sur le territoire afin que les équipements publics puissent être en mesure d'ajuster leur capacité de fonctionnement.

ORIENTATION 06.2 ŒUVRER POUR UN RENFORCEMENT DE LA STRUCTURATION URBAINE

 Favoriser la densification au sein de l'enveloppe urbaine, notamment aux abords du tracé du BHNS, et ainsi limiter l'étalement urbain et le mitage des espaces naturels. • Renforcer la centralité urbaine du centre-ville en favorisant une forte mixité fonctionnelle en s'appuyant sur la présence de la gare, des commerces, des équipements, des services et des espaces

 Renforcer les liaisons entre les deux entités urbaines qui caractérisent la commune (Hénin et Beaumont). Poursuivre la politique de maintien et de création d'équipements

publics et d'intérêt collectif.

ORIENTATION 06.3 MAÎTRISER ET CADRER LA DENSIFICATION DU TISSU URBAIN EN

TENANT COMPTE DES CADRES SUPRA-COMMUNAUX

Renforcer la densité humaine et de logements dans le centre-ville pour

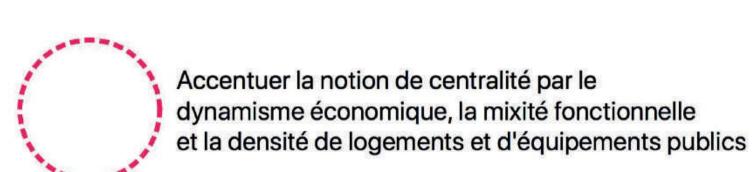
conforter le dynamisme économique et social et accentuer la notion de

• Favoriser la densification des quartiers bénéficiant de la proximité des centralités urbaines et limiter la densification des quartiers à distance des centralités urbaines afin de limiter les déplacements motorisés. • Favoriser la reconversion des friches industrielles en gérant l'espace de façon économe : Mecastamp, Bénalu, Bidermann, Sainte-Henriette, ... Cadrer la réalisation de projets au sein des espaces verts intra-urbains existants afin de préserver la qualité du cadre de vie. • Limiter la densification du tissu urbain situé en zones de risque (inondation, cavités, zones d'aléas du PPRM)

ORIENTATION 06.4 ŒUVRER POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN URBANISME

• Favoriser les projets d'amélioration et de rénovation de l'habitat, notamment dans les quartiers où l'on recense un habitat dégradé et ne répondant pas aux normes. • Encourager des formes urbaines plus économes en terme de foncier,

notamment dans les futurs projets d'extension de l'urbanisme.



Axe 6 : La ville structurée

Accentuer la notion de centralité par le dynamisme économique, la mixité fonctionnelle



Renforcer la centralité urbaine du centre-ville et celle de Beaumont



Favoriser la reconversion des friches et des secteurs de renouvellement



Répartir les zones de développement de la commune géographiquement et dans le temps



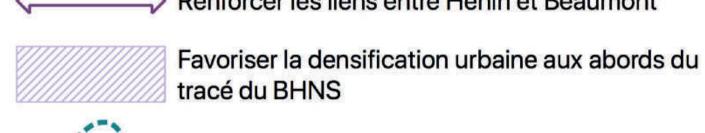
Engager un aménagement de centre de village



et de la traversée de Beaumont



Renforcer les liens entre Hénin et Beaumont



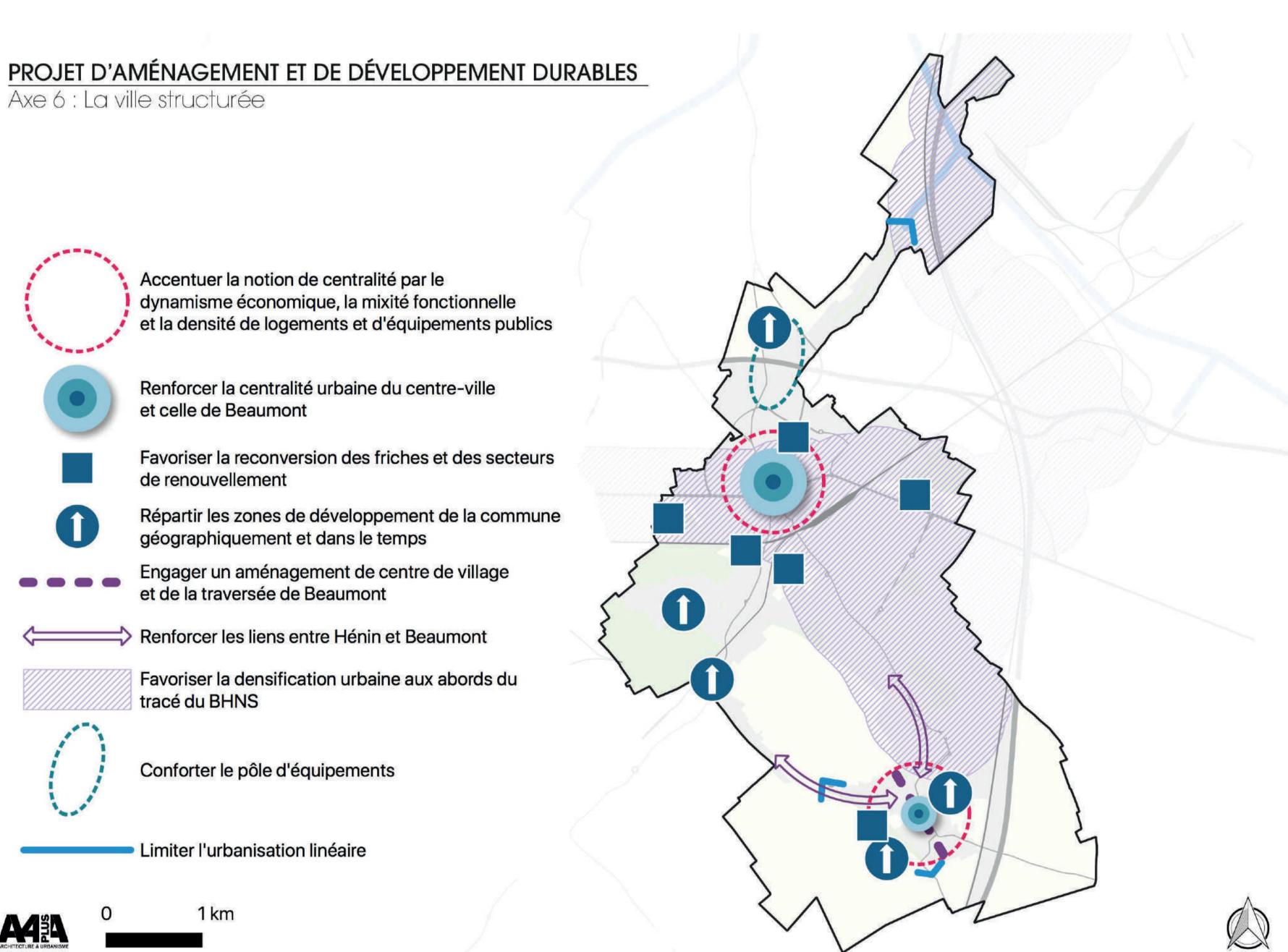
tracé du BHNS



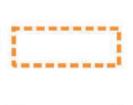
Conforter le pôle d'équipements

Limiter l'urbanisation linéaire

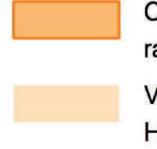








Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin



Conforter les équipements de rayonnement intercommunal Valoriser les relations entre Hénin-Beaumont et les pôles régionnaux proches



Conforter la polarité commerciale



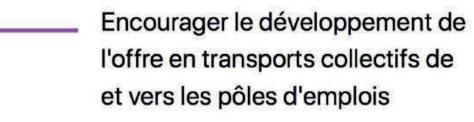
Encourager le développement de la ZAC Sainte Henriette



Faire rayonner le Parc des lles à l'échelle communautaire



Profiter de la polarité de la gare SNCF de Hénin-Beaumont



Ligne à Grande Vitesse

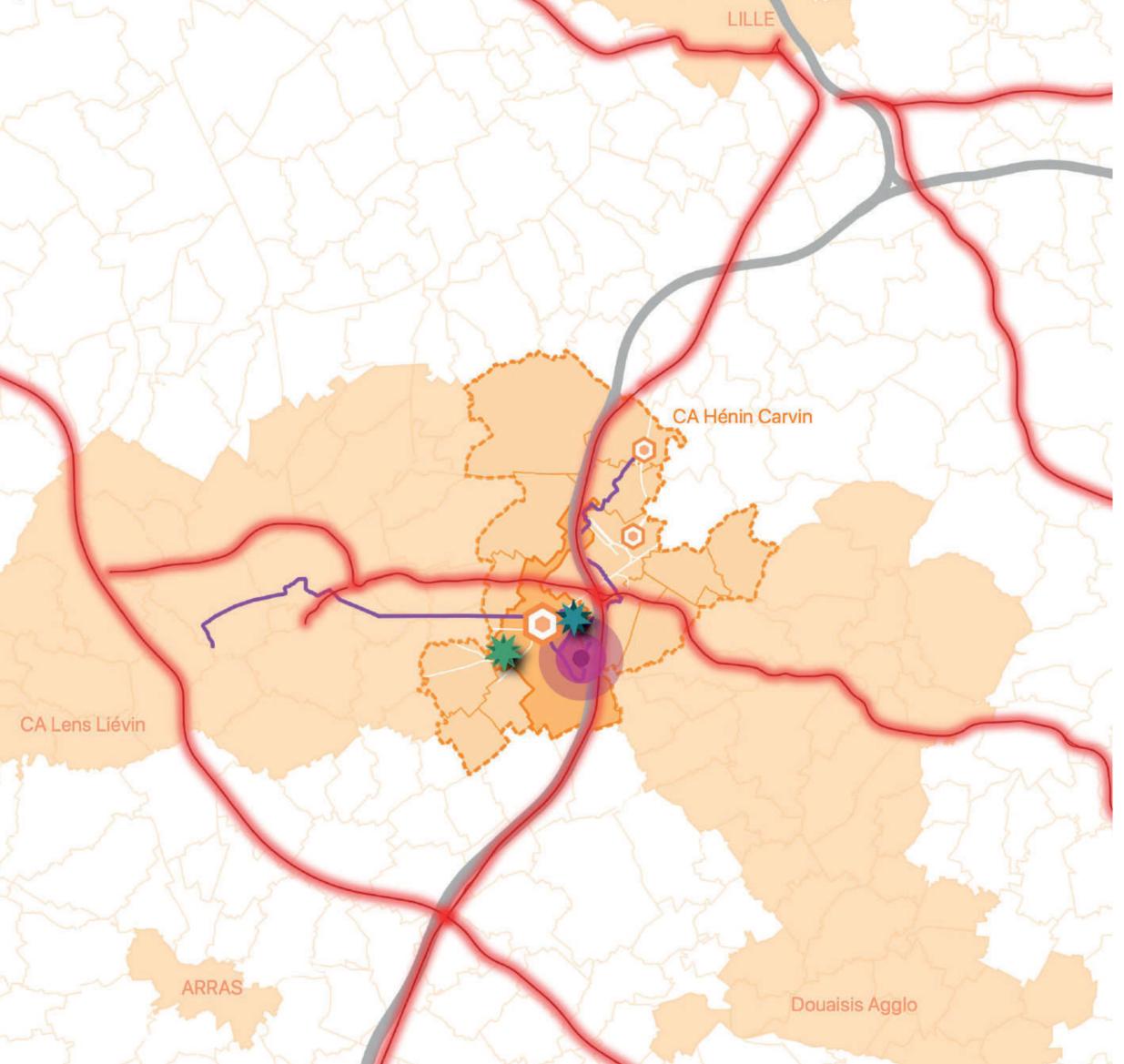




Autoroutes









ORIENTATION 07.1 CONFORTER LA POLARITÉ DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

 Affirmer le rôle de pôle d'emploi, de services et d'équipements de la ville vis-à-vis de son territoire communautaire. • S'appuyer sur la situation stratégique de la commune au carrefour de nombreuses infrastructures de transport • Encourager la poursuite de l'aménagement de la zone Sainte-Henriette, vers un rayonnement communautaire. • Conforter le pôle commercial du Sud de la ville.

ORIENTATION 07.2 CONFORTER LES ÉQUIPEMENTS RAYONNANTS DE LA VILLE

 S'appuyer sur les équipements existants et futurs de dimension intercommunale pour accentuer le rôle moteur de la ville (Lycées, Parc des îles, Maison de l'Environnement, ...).

ORIENTATION 07.3 ACCENTUER LES RELATIONS / LIAISONS ENTRE LA VILLE ET SON TERRITOIRE ÉLARGI

• Encourager le développement de l'offre en transports collectifs de et vers les pôles régionaux. • Rendre plus lisible et plus efficace les connexions de la ville avec les pôles régionaux proches (Lens, Lille, Arras, Douai, ...). • Profiter de la polarité de la gare SNCF de Hénin-Beaumont.